



ASSOCIATION JEUNES A VILLE D'AVRAY
 12 RUE DE SEVRES
 92410 VILLE D'AVRAY
 Tel : 07.71.02.52.43

Objet : SEJOUR ETE 2023 MULTIGLISSES

Madame, Monsieur,

Du Mercredi 5 au Samedi 15 Juillet 2023 certains jeunes de l'AJAVA, partiront au séjour d'été organisé par l'AJAVA et Planète Vacances. Le séjour se déroulera dans la région de la Côte Landaise, le groupe sera logé dans un camping à Vieux Boucau.

Voici le descriptif du séjour:

- **Hébergement** : Logement confort par 4/5 jeunes Maximum en dur
- **Les Repas** : Self divers et varié
- **Le Transport** : **en TRAIN + NAVETTE**
- **Le programme sportif** : **7 séances de surf de 2H**, Parc Aquatique, Beach Volley, skimboard, Longboard, Skateboard, Atelier Fooding et Sérigraphie...
- **Les Tarifs du Séjour** :

TARIFS 2023		
Quotient Familial	QF N°	TARIF
<349 Euros à 615 euros	1	675,00 €
De 615,01 à 1170 euros	2	735,00 €
De 1170,01 à 1675 euros et plus	3	875,00 €
Hors Commune	4	1000 €

Possibilité d'autofinancement et de payer en plusieurs fois
 Règlements acceptés : Chèques Vacances, Chèque, Espèces, Pass 92, Bon CAF
 Pour les familles qui auraient besoin d'une aide n'hésitez pas à nous contacter.

ASSOCIATION JEUNES A VILLE D'AVRAY
 12 RUE DE SEVRES
 92410 VILLE D'AVRAY
 Siret : 390075743300011 NACE : 8899B



ASSOCIATION JEUNES A VILLE D'AVRAY
12 RUE DE SEVRES
92410 VILLE D'AVRAY
Tel : 07.71.02.52.43

• **Le paiement :**

Il vous est demandé pour bénéficier du Quotient Familial de fournir votre avis d'imposition pour chaque parent de l'année 2021 dès l'inscription sinon votre enfant payera le séjour plein tarif.

Ce séjour est déclaré auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Pour financer ce séjour, les bons vacances de la Caisse d'allocations Familiale, les chèques vacances délivrés par certaines entreprises, les chèques loisirs Pass92 sont acceptés.

Le coupon réponse joint est à rapporter à l'AJAVA le plus rapidement possible avec un chèque d'acompte de 150 €. La remise du coupon et du chèque validera la réservation d'une place pour le jeune sur le séjour.

Pour tous renseignements complémentaires ou pour toutes difficultés relatives au règlement du séjour, vous pouvez contacter le directeur de l'AJAVA M. Guillaume VANIER au 0771025243, ou venir le rencontrer.

Pour l'AJAVA, le directeur

Guillaume VANIER

AUTORISATION PARENTALE OU DES TUTEURS LEGAUX

Activité : SEJOUR D'ETE 2023

Date : 5 au 15 Juillet 2023

Je soussignée Madame, Monsieur..... responsable de l'enfant.....autorise celui-ci à participer au Séjour d'été 2023 organisé par l'AJAVA, qui aura lieu du 5 au 15 Juillet 2023.

Je vous transmets également l'acompte de 150 Euros à l'ordre de l'AJAVA en attendant de recevoir prochainement le dossier d'inscription complet de mon enfant.

Annulation du séjour du fait du participant : Le montant des retenues est le suivant :

- . Annulation à plus de 30 jours avant le départ, retenue de 30% du prix total du séjour.
- . Annulation entre 30 jours et 6 jours avant le départ, retenue de 70% du prix total du séjour.
- . Annulation à 5 jours ou moins avant le départ, retenue de la totalité du montant du séjour.
- . Un séjour commencé est intégralement dû, quelles que soient les raisons invoquées.

SI VOUS NE REMETTEZ PAS VOTRE FICHE D'IMPOSITION 2021 A L'INSCRIPTION NOUS CONSIDERONS QUE VOTRE ENFANT PAYERA LE PLEIN TARIF POUR CE SEJOUR. Merci de votre compréhension.

A Ville d'Avray, le
Signature du représentant légal